

AOÛT 2024

RÉVISION GÉNÉRALE DU P.L.U.

CROISSY-BEAUBOURG



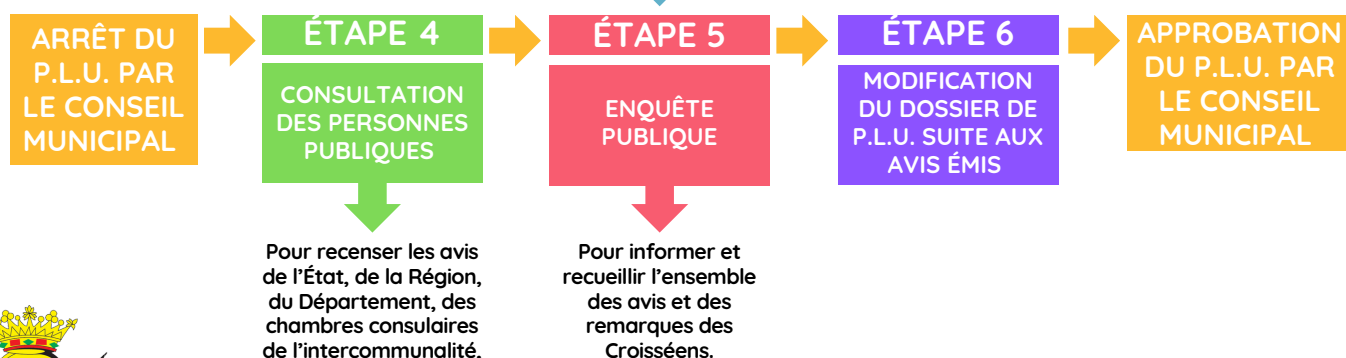
OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU 16/09/2024 AU 18/10/2024

Dans la continuité de la procédure de révision lancée le 14 septembre 2021, nous avons délibéré en Conseil municipal du 4 avril 2024 pour arrêter le projet de Plan local d'urbanisme (PLU).

Actuellement, nous en sommes à l'étape 5 qui consiste à soumettre le dossier à enquête publique qui se déroulera du 16 septembre à partir de 9h00 jusqu'au 18 octobre 2024 à 18h00 (clôture de l'enquête).

Cette enquête permettra au public de prendre connaissance du dossier et de formuler des observations. Je vous explique comment.

TROIS GRANDES ÉTAPES JUSQU'À L'APPROBATION



CROISSY-BEAUBOURG

Consulter le dossier d'enquête publique et formuler des observations

Le dossier d'enquête publique sera consultable pendant toute la durée de l'enquête publique, à l'accueil de la mairie de Croissy-Beaubourg, aux jours et heures habituels d'ouverture, sauf jours fériés.

Pendant la durée de l'enquête publique, vos observations pourront être consignées :

- en mairie sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles
- envoyées par courrier postal adressé à la Commissaire enquêteur, domiciliée en cette qualité à la Mairie de Croissy-Beaubourg 30 rue de Paris - 77183 Croissy-Beaubourg,
- transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-5505@registre-dematerialise.fr

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique sera également consultable sur support dématérialisé (7j/7 et 24h/24) à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5505> et vos contributions pourront être consignées sur le registre dématérialisé sécurisé à cette même adresse.

Permanences de la Commissaire enquêteur

Pendant la durée de l'enquête publique, Madame INGRAND, commissaire enquêteur désignée par le Tribunal administratif de Melun, tiendra quatre permanences en mairie pour répondre aux éventuelles questions du public aux dates et heures suivantes :

- Lundi 23 septembre de 9h00 à 12h00
- Samedi 5 octobre de 9h00 à 12h00
- Mercredi 9 octobre de 14h00 à 18h00
- Vendredi 18 octobre de 14h00 à 18h00

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la collectivité <https://croissy-beaubourg.fr/fr/rb/1968657/revision-du-p-l-u> et tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, à la mairie - Service Urbanisme 30 rue de Paris - 77183 Croissy-Beaubourg.

Communication autour de l'enquête publique

Pour répondre aux obligations réglementaires, un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête :

- sera publié en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux diffusés dans le département (La Marne et Le Parisien),
- sera affiché quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci aux emplacements réservés à l'affichage administratif dans la commune (affiche sur fond jaune au format A2),
- sera également publié sur le site internet de la ville de Croissy-Beaubourg.



Alain ALBARET
Premier Adjoint
Chargé des Travaux,
de l'Urbanisme
et de l'environnement

